

(e) Tous plans financiers doivent être basés sur la sup-  
 position que les dépenses des divers services publics  
 seront annuées à venir.  
 (f) Tous profits des fonds pour les services publics  
 doivent être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (g) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (h) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (i) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (j) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (k) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (l) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (m) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (n) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (o) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (p) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (q) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (r) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (s) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (t) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (u) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (v) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (w) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (x) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (y) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.  
 (z) Les profits des divers services publics doivent  
 être joints à la catégorie de ces fonds.

1882

11. Le texte de chaque loi de l'année de chaque année  
 un rapport doit être fait au Ministre du Rattachement  
 des colonies dans la ville par le Conseil central d'admini-  
 stration et par les comités provinciaux d'admini-  
 stration et par tous autres comités ou commissions aux-  
 quels ont été attribués des pouvoirs.  
 dans les deux mois précédents, les sommes déposées et le  
 solde en caisse.

Loi modifiant la Loi de la Revenu de la Province de  
 Canada,

Première lecture, le 14 juillet 1912.

Le Ministre de la Justice

IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES